

BAUMETTES

Réactions multiples après le rapport Delarue



Le contrôleur général des lieux de privation de liberté dénonce les conditions "inhumaines" de détention. / PH G. KORGANOW POUR LE CGLPL

Les réactions sont nombreuses au lendemain de la publication des recommandations en urgence du contrôleur général des lieux de privation de liberté au sujet du centre pénitentiaire des Baumettes. L'observatoire International des prisons et le Syndicat des Avocats de France (SAF) demandent ainsi "la fermeture immédiate" de l'établissement. Les Baumettes accueillent plus de 1 700 prisonniers. "Rien ne peut justifier plus longtemps le maintien de détenus dans des conditions aussi inhumaines et dégradantes, facteurs de récidive", indique la section marseillaise du SAF qui rappelle que "la plupart des détenus sont soit en attente de jugement donc présumés innocents soit condamnés à de courtes peines". Le bâtonnier Jérôme Gavaudan apporte un soutien aux avocats qui se réuniront lundi à l'appel de M^{re} Philippe Chau-

don, président de la commission Libertés et Droits de l'Homme du Conseil national des barreaux. Celui-ci appelle ses confrères "à mettre fin avec les moyens qui sont les leurs, à ces traitements inhumains et dégradants", par le biais notamment de demandes de mise en liberté pour les détenus prévenus et de libération conditionnelle pour les condamnés.

Les surveillants des Baumettes dont une centaine manifestait, hier matin, devant la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, espèrent que "le rapport Delarue ne sera pas enterré". FO et la CGT, à l'origine de cette manifestation, réclament l'affectation aux Baumettes de 70 agents supplémentaires. "Depuis des années, on se heurte à des murs, on nous dit oui-oui et on nous donne des miettes".

L.L.

Métropole : l'opération déminage de la ministre

L'avant-projet de loi qui fait polémique ne serait qu'un "document de travail"

A peine née, à peine dévoilée hier (*lire nos éditions*) "l'eurométropole" ne serait déjà plus. L'appellation est pourtant au cœur d'un avant-projet de loi de 72 pages rédigé le 27 novembre par le ministère de la Réforme de l'État. Consacré à l'acte III de la décentralisation, il fera l'objet d'arbitrages lundi et mardi prochains à Matignon et l'Élysée. Puis sera soumis au Conseil d'État début janvier avant d'être présenté en conseil des ministres le 6 février. Les parlementaires, sénateurs puis députés, seront saisis au printemps. Le document s'arrête, une dizaine de pages durant, sur ce que seront les futures "communautés métropolitaines" et, surtout, les trois eurométropoles "créées dans les agglomérations de Lille, Lyon et Marseille." Sauf que.

"C'est un document de travail rédigé par les services, précise Marylise Lebranchu. Ce n'est pas l'avant-projet de loi (...), il y aura des choses qu'on va retrouver" mais "il y a encore beaucoup de choses qui peuvent changer." La ministre de la Réforme de l'État et de la décentralisation ajoute que "le mot d'eurométropole ne sera pas repris car c'est une 'appellation contrôlée' de l'Union européenne". Rétro-pédalage ou volonté de ne surtout pas enflammer des débats déjà brûlants? Venue à plu-



Marylise Lebranchu (à g.) en octobre à Marseille avec Gabby Charroux, Eugène Caselli, et Maryse Joissains. / PHOTO THIERRY GARRO

sieurs reprises à Marseille, la dernière fois le 29 octobre, la ministre a pu mesurer les difficultés à convaincre. Une centaine de maires et six des sept présidents d'agglomérations qui seraient inclus dans la métropole s'opposent avec virulence à un projet qui réduirait leurs prérogatives ou les ferait disparaître. Sur ce dernier point, le gouvernement est très clair. Après une première

salve de Marylise Lebranchu le 29 octobre, Laurent Théry, le préfet chargé de la métropole à Marseille, a souligné le 24 novembre que "la métropole, qui est une intercommunalité, se substituerait aux intercommunalités existantes." Déjà vent debout, les opposants de droite comme de gauche ont, une fois de plus, fait savoir leur désaccord. Invités par la ministre à une conférence métropolitaine le 21 décembre à Marseille, ils affûtent leurs couteaux.

Rétro-pédalage ou volonté de ne pas enflammer les débats?

D'où la nécessité pour le gouvernement de déminer. Hier, Marylise Lebranchu a bien rappelé que "les maires resteront maires chez eux." Reste que l'avant-projet de loi, même s'il n'est qu'un "document de travail", apparaît sans ambiguïté. Il précise que les trois métropoles exerceraient de plein droit les compétences de communes en matière de gestion des "zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire". Le transfert de compétences se ferait également sur le développement économique et les équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs. Parmi les autres prérogatives cédées par l'État ou les Départements figurent l'habitat, le développement durable, l'organisation des transports ou la politique de la ville. Ce qui explique les inquiétudes. Une période de concertation aura lieu jusqu'à la mi-janvier. Elle aidera peut-être à remplir le chapitre consacré aux "spécificités" de Marseille dans l'avant-projet de loi. Il n'est pour l'heure qu'une page blanche.

François TONNEAU



**NOËL FÉRIQUE
LE MONDE DES FRIANDISES**

**Marseille
Grand Littoral**
Le Centre Commercial Régional

**OUVERTURES EXCEPTIONNELLES
LES DIMANCHES 9, 16 ET 23 DÉCEMBRE 2012**

200 MAGASINS - PARKING GRATUIT - 5000 PLACES

WWW.MARSEILLE-GRAND-LITTORAL.FR - RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK